

FAIRE UN LEGS AFIN D'OFFRIR UN ABRI, UNE PROTECTION ET DE L'ESPOIR

Il y a toujours eu des réfugiés, c'està-dire des personnes forcées de fuir à cause de la religion, de conflits et de la persécution. À travers l'Histoire, les personnes ordinaires ont toujours dû payer le plus lourd tribut lorsque leurs pays ont traversé des crises et des catastrophes.

Il suffit d'observer ce qu'il se passe en Ukraine, au Soudan, en Syrie, au Yémen ou au Myanmar pour prendre conscience du coût humain dévastateur des conflits et de la persécution.

Aujourd'hui, il y a plus de personnes déplacées que jamais, et l'instabilité politique croissante, exacerbée par les changements climatiques, pourrait arracher des millions d'autres personnes à leurs foyers au cours des prochaines années et décennies. Mais cela n'est qu'une partie de l'histoire.

Depuis qu'il y a des réfugiés, il y a également toujours eu des personnes généreuses telles que vous pour les accueillir, et leur venir en aide en leur procurant un abri, une protection et de l'espoir.

Aider les réfugiés, c'est les traiter comme les grands-parents, mères, pères et enfants qu'ils sont, des êtres humains qui ne souhaitent rien de plus au monde que de rentrer chez eux. Il s'agit de considérer les personnes forcées de fuir comme nos semblables, avec qui nous partageons souvent les mêmes aspirations et les mêmes rêves. Il s'agit de tendre une main généreuse à des personnes se trouvant dans des situations dans lesquelles, par les aléas de la géographie et du destin, nous pourrions nous retrouver.

La Fondation Switzerland for UNHCR collecte des fonds d'une importance capitale pour le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés. En faisant un legs à Switzerland for UNHCR, vous pouvez faire en sorte que les valeurs qui vous ont incitées à venir en aide aux réfugiés

aujourd'hui perdurent après votre décès.

Votre don testamentaire peut protéger, mettre à l'abri de la persécution et donner l'espoir d'un avenir meilleur à des réfugiés.

Je tiens à vous remercier pour votre engagement et votre générosité.

Bien à vous,



Cristina Davies Directrice exécutive Switzerland for UNHCR

Ciota Dajer







CE QUE PEUT REPRÉSENTER UN **DON DANS VOTRE TESTAMENT POUR LES RÉFUGIÉS**

Plus de 1% de l'humanité ont été contraints d'abandonner leurs fover à cause de violations des droits humains et de la persécution. Au cours des dix dernières années, le nombre de personnes déplacées de force a doublé, et dépasse désormais les 110 millions. Au HCR, nous mettons tout en œuvre pour venir en aide aux plus vulnérables. Toutefois, nous ne pouvons agir à grande échelle sans recevoir davantage de soutien.

Vous pouvez offrir un abri, une protection et de l'espoir aux personnes qui ont vécu l'horreur de la guerre et ont tout perdu.

En faisant un don testamentaire, vous pouvez assurer que le HCR continue de fournir aux réfugiés ce dont nous voudrions que nos êtres chers ne manquent jamais : un accueil chaleureux et compatissant, un abri contre les éléments et l'aide matérielle qui leur permettra de subvenir à leurs besoins et de reconstruire leurs vies.

Les réponses à vos questions

Pourquoi devrais-je rédiger un testament?

Rédiger un testament est le meilleur moyen d'assurer que les personnes et les causes qui vous sont chères sont soutenues longtemps après votre décès.

Cela vous permet de désigner une personne ou une organisation comme votre héritière ou légataire qui, sans testament, ne serait pas automatiquement désignée comme telle selon la loi.

Comment inscrire Switzerland for **UNHCR** dans mon testament?

Les conjoints et descendants ont droit à une réserve minimum représentant 50 % de votre héritage dans tous les cas. En revanche, vous décidez de ce qu'il advient de la part disponible de votre héritage. Vous pouvez transmettre votre héritage aux personnes ou organisations de votre choix dans un testament des façons suivantes :

En effectuant un legs Un legs est un don au profit d'une personne ou entité de votre choix, ce qui inclut les organisations caritatives, les amis, les proches... Un legs désigne toute

prestation pouvant faire l'objet d'une obligation et visant à produire un bénéfice patrimonial. Il est possible de léguer des sommes d'argent, au même titre que des actifs et des biens immobiliers. Les organisations caritatives sont exonérées d'impôts sur les successions. En revanche, si l'héritier est une personne physique, des impôts conséquents peuvent s'appliquer en fonction du degré de parenté.



En désignant des héritiers

Un testament vous permet de désigner des personnes ou organisations comme vos héritières. Ces dernières pourront ainsi obtenir la pleine jouissance de votre héritage. Après déduction des réserves, les cohéritiers désignés recevront chacun un pourcentage du reste de l'héritage, tandis qu'un héritier unique recevra la totalité du reste de l'héritage.

Vous êtes libre de répartir votre héritage comme bon vous semble, en tenant compte des exigences légales en ce qui concerne la réserve revenant aux conjoints et enfants.

La part réservataire

La part réservataire représente 50 % de votre héritage si vous avez des descendants ou un partenaire légal. Si vous n'établissez aucune disposition testamentaire, votre

héritage reviendra intégralement à vos plus proches héritiers. En l'absence d'héritier connu, votre patrimoine deviendra propriété de ľÉtat.



La quotité disponible

Si vous établissez un testament, vous pouvez décider de la façon dont sera répartie la quotité disponible de votre héritage, qui peut représenter entre

Puis-je rédiger moi-même mon testament?

50 et 100 % de celui-ci.

Oui. Il existe deux façons d'établir un testament en Suisse.

Un testament olographe est un testament entièrement rédigé de la main du testateur ou de la testatrice (indiquant l'année, le mois et le jour de sa rédaction) et signé. De manière générale, un testament olographe est nécessaire et suffisant.

Un **testament notarié** doit être rédigé en présence de deux témoins et devant un notaire ou une autre personne autorisée à authentifier des testaments (selon la législation du canton). Ce type de testament est utilisé pour garantir que le testament est totalement fidèle aux volontés de la personne.

Le testament peut être consigné dans le Registre suisse des testaments tenu par la Fédération suisse des notaires. Ce registre contient des informations sur le lieu de conservation des testaments qui sont enregistrés et conservés par les notaires ou les avocats.

Que faire si j'ai déjà établi un testament?

Si vous avez déjà établi un testament, vous pouvez très facilement le rectifier afin d'y inclure la Fondation Switzerland for UNHCR.

Toute modification doit être faite de votre propre main et être accompagnée d'une date et d'une signature. Vous pouvez également révoquer votre testament ou le remplacer. Afin d'éviter toute confusion, il est recommandé de préciser dans le nouveau testament que celui-ci révoque le testament antérieur dans son intégralité.

Dois-je vous informer que j'ai inscrit Switzerland for UNHCR dans mon testament?

Nous avons conscience qu'un testament est une chose très personnelle et vous n'avez aucune obligation de nous informer de vos intentions. En revanche, cela nous aiderait beaucoup. Nous pourrions

Comment Switzerland for UNHCR utilisera-t-elle mon don?

Votre don financera l'action essentielle du HCR autour du globe. Un don testamentaire serait un magnifique acte de solidarité avec les réfugiés de votre part et assurerait qu'à l'avenir, les personnes forcées de fuir auront une protection et un abri et bénéficieront des services dont elles ont besoin pour faire vivre leurs familles jusqu'à ce qu'elles puissent rentrer chez elles en toute sécurité.



Esther Ridoutt



Laura Schmed

Nous vous invitons à appeler le **022 552 78 08** ou à nous écrire par e-mail à l'adresse dons@unrefugees.ch si vous avez des questions.

Établir son testament en quelques étapes

- Faites un inventaire de vos biens.
- Évaluez la part réservataire et la quotité disponible de votre héritage.
- Choisissez vos héritiers.
- Rédigez votre testament. Il doit être manuscrit et comporter l'objet (testament), le lieu, la date et une signature.
- Trouvez un exécuteur testamentaire. Il peut s'agir d'une personne de confiance ou d'un professionnel (banque, notaire ou avocat).
- Parlez à vos proches de votre testament.
- Rectifiez votre testament régulièrement en fonction des changements de votre situation.

Rédigé par Jean Dupont, né le 5 juin 1958 à Genève, en Suisse, citoyen suisse, résidant à Genève, rue des Ponts 5.

- 1. Toutes les dispositions testamentaires antérieures sont expressément révoquées par la
- 2. Ma Partenaire, Marie Meunier, et moi-même avons conclu un partenariat enregistré le 4 mai 1988. Je déclare par la présente que je n'ai pas d'autre héritier légal et qu'elle est l'unique héritière de la réserve de mon héritage.
 - 3. En ce qui concerne la quotité disponible de mon héritage, je désigne par la Présente la Fondation Switzerland for UNHCR comme bénéficiaire de 50% de ladite quotité. Les 50% restants iront à ma partenaire, Marie Meunier, ou, si elle est décédée, à ses héritiers légaux.

Fait à Genève, le 4 août 2023.







VOUS POUVEZ AIDER LES RÉFUGIÉS À RÉALISER LEURS RÊVES

Yusra Mardini est Ambassadrice de bonne volonté du HCR, réfugiée syrienne et athlète olympique. Elle a nagé à Rio en 2016 pour la première équipe olympique d'athlètes réfugiés.

« En 2015, j'avais 17 ans, j'étais étudiante et je rêvais de représenter la Syrie lors de compétitions de natation. Après que le conflit nous a forcées à abandonner Damas et notre foyer, ma grande sœur, Sara, et moi avons décidé de partir en Europe.

Au mois d'août, Sara et moi avons embarqué dans un canot en Türkiye dans l'espoir de rejoindre les îles grecques. Notre embarcation était



dangereusement surchargée et le moteur est tombé en panne en pleine mer.

Sara et moi étions de bonnes nageuses. Nous nous sommes relayées dans l'eau, rendant le bateau plus léger, et l'avons orienté au passage des vagues afin de l'empêcher de chavirer. Nous avons appelé à l'aide, mais personne n'est venu.

Nous avons nagé pendant plus de trois heures. Tout le monde priait. À la fin, le moteur a redémarré en crachotant et nous avons atteint la côte.

Je ne comprends pas pourquoi nous avons survécu quand tant d'autres ont perdu la vie. Chaque fois que j'entends parler de naufrages, ça me renvoie là-bas, et je me revois

me cramponner aux cordes de l'embarcation, faisant du surplace dans l'eau, désespérée.

Le soutien que nous avons reçu du HCR m'a permis de reprendre rapidement le cours de ma vie et de poursuivre mon rêve de participer aux Jeux olympiques. Mais beaucoup d'autres personnes continuent de traverser des épreuves terribles et de faire face à des risques considérables.

On ne devient pas réfugié par choix, mais tant que les guerres continueront de faire rage, des personnes seront toujours poussées à prendre ce type de décisions. Et lorsque des populations fuient des situations aussi violentes, nous devrions tous agir à notre échelle pour assurer qu'elles reçoivent l'aide et le soutien dont elles ont besoin pour reconstruire leurs vies. »

En faisant un don testamentaire. vous pouvez faire en sorte que des jeunes ayant perdu leur foyer comme Yusra auront toujours quelqu'un vers qui se tourner. Vous pouvez leur offrir un abri, une protection et de l'espoir.

Retrouvez l'histoire de Yusra sur Netflix: Les Nageuses





« Les réfugiés peuvent emprunter deux chemins, l'un menant à l'espoir et l'autre au désespoir. Il est de notre responsabilité de les accompagner vers la bonne voie. >>



Filippo Grandi Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Switzerland for UNHCR et vous

Depuis 1950, le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, est la première organisation humanitaire aidant les réfugiés forcés de fuir leurs foyers en raison de conflits, de la persécution ou de catastrophes naturelles.

Switzerland for UNHCR est le partenaire de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés en Suisse. Elle aide le HCR à accomplir sa mission en mobilisant des ressources essentielles et en faisant entendre le voix des personnes forcées de fuir.



À l'heure actuelle, plus de 110 millions de personnes sont déplacées de force à travers le monde.



Les dons du grand public sont déterminants. Les Nations Unies ne financent le HCR qu'à hauteur de 1 %. Le reste provient de contributions volontaires.



Votre soutien rend notre action possible : le HCR est présent dans plus de 135 pays et grâce à vous nous accompagnons et protégeons les réfugiés lorsqu'ils ont le plus besoin de nous.

Nous vous sommes reconnaissants de vous associer a notre mission pour les réfugiés. Un grand merci!



Switzerland for UNHCR Rue de Montbrillant 96 1202 Genève

Téléphone: 022 552 78 08 E-mail: dons@unrefugees.ch www.unrefugees.ch